SYDED
HAUTE-VIENNE
tous écocitoyens !

Nombre de membres :
en exercice : 46
présents : 35
représentés : 3
votants : 38

REGISTRE DES DELIBERATIONS
Comité Syndical du 9 juin 2026
DELIBERATION N°2026-40

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin à 9 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par ses statuts, sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMERY, Président du SYDED.

Date de convocation : le 26 mai 2026

Collège du Département de la Haute-Vienne							
Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
M. VEYRIRAS Stéphane	P	*M. DESTRUHAUT Stéphane*		Mme LALOGE Marlène	P	*Mme GUILHAT-BARRET Véronique*	
Mme SELLES Amandine	A	*Mme PLAZZI Monique*		M. ALLARD Pierre	P	*M. GERAUDIE Ludovic*	
Mme TROUBAT Bernadette	A	*M. BEGOUT Gilles*		Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle	A	*Mme MORIZIO Annick*	
Mme LARDY Brigitte	A	*M. BOISSERIE François*		M. JOUANNY Alain	A	*M. ESCURE Fabrice*	
M. RAYMONDAUD Yves	P	*M. NOUHAUD Jean-Louis*		Mme TUYERAS Sylvie	A	*Mme PAULET Valérie*	
Mme ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	A	*Mme BOURDEAU Cécile*		M. MALET Patrick	P	*M. PIRONNEAU Pascal*	
M. CUBERTAFOND Michel	A	*M. BOST Jean-Marie*	P	Mme GENTIL Sarah	A	*Mme MANUS Lydie*	P
M. BUSSIERE Pascal	P	*M. LARCHER Sébastien*					
Collège des groupements de communes							
CC Briance Combade				**CC de Noblat**			
M. FORESTIER Joël	A	*Mme QUICHAUD Laurence*	P	Mme ROUCHUT Josiane	P	*Mme VERGNE Eliane*	P
M. TURLAN Thierry	A	*Mme BURIN Christine*	P	M. GRENAILLE Romain Bérenger	P	*M. LEMASSON Lionel*	
CC Gartempe Saint Pardoux				**CC Ouest Limousin**			
M. SEMAVOINE Fabien	P	*M. RIFFAUD Gérard*		M. LACROIX Jacques	P	*M. DARFEUILLES Charles-Antoine*	
M. PELLEGRINI Bruno	P	*M. BODAK Cédric*		Mme DE MONTCALM Anne-Marie	P	*M. LATHIERE Jean-Claude*	P
CC Portes de Vassivière				**CC Pays de Nexon Monts de Châlus**			
M. ECHASSERIEAU Vincent	A	*M. LEBLANC Christian*		M. CARPE Jean-Christophe	P	*M. TESSIER Anthony*	
Mme GORGE Christine	P	*M. DELEFOSSE Laurent*		M. GATARD Ludovic	P	*Mme MASSY Valérie*	
CC Val de Vienne				**CC ELAN**			
M. BARRY Philippe	P	*M. BARRIERE Rémy*		M. AUZEMERY Alain	P	*M. BIERI Alain*	
M. DELOMENIE Sébastien	P	*Mme CORGNE Elodie*		Mme BRUNET CARPE Chloé	A	*Mme NARDOUT Lise*	
M. FAUCHER Thierry	P	*M. PETILLON Pierre*		M. POULET Jean-Paul	A	*M. MAITRE Franck*	
CC Haut Limousin en Marche				Mme PERIGNON Valérie	P	*M. CHAPOULIE Jacques*	
M. OVAN Nicolas	P	*Mme FOURRIER Laurianne*		**CC Porte Océane du Limousin**			
Mme PAILLER Delphine	A	*M. DUBAUD Jean-François*		M. BEAUDET Hervé	P	*M. FAVRAUD Alain*	
M. BONNEFOUS Jean-Paul	P	*M. REBEYRAT Frédéric*		M. VARACHAUD Pierre	P	*Mme NOEL-PARPEIX Valérie*	
Mme KASIKCI Yveline	A	*M. HURBE Frédéric*	P	M. HABRIAS Fabien	P	*Mme CALENDREAU Laëtitia*	
SICTOM Sud Haute-Vienne				M. GRANET Jean-Pierre	P	*M. SARRE Guillaume*	
M. LAGORCE Edmond	P	*M. SAUTOUR Alain*	P				
M. JOUANNETAUD Patrick	A	*M. DEMARS Denis*	P				
M. LAVOREL Eric	P	*Mme ROUGERIE Isabelle*					
Mme BONNETAUD Angélique	P	*Mme TERREFOND Agnès*					
	P	Délégué présent	A	Délégué absent	P	Délégué suppléant présent sans droit de vote	

Procurations : Mme BRUNET CARPE à M. AUZEMERY et M. ECHASSERIEAU à Mme GORGE au titre du collège des groupements de communes.
M. CUBERTAFOND à M. BUSSIERE au titre du collège du Département de la Haute-Vienne.

Secrétaire de séance : Madame GORGE Christine

Objet : Élections professionnelles du 10 décembre 2026 : fonctionnement du CST et mise en œuvre d'une F3SCT

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et notamment article L251-1 et suivants, et les articles R252-36 et suivants ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales doit intervenir 6 mois au moins avant la date du scrutin en application de l'article 252-36 du CGFP et que celle-ci a eu lieu le 21 mai 2026 ;

REÇU EN PREFECTURE
le 12/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258700251-20260609-2026_40-DE

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 91 agents, dont 74 % d'hommes et 26 % de femmes ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **décide :**

- **de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel** (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) **;**
- **le maintien du paritarisme numérique entre collège des représentants du personnel et collège des représentants de la collectivité et fixe à 3 le nombre des représentants titulaires représentants la collectivité** (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants**) ;**
- **le recueil, par le Comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité ;**
- **le maintien d'une formation spécialisée « Santé, sécurité et conditions de travail » sur des modalités de fonctionnement identiques à celles du Comité Social Territorial ;**
- **d'autoriser le Président à mener l'ensemble de la phase préparatoire pour l'instauration du CST et de la formation spécialisée, ainsi que pour les élections professionnelles.**

VOTE :

POUR :	38
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

➔ **UNANIMITE**

Fait et délibéré à PANAZOL,

Syndicat Départemental pour l'Elimination des Déchets - SYDED Haute-Vienne

Alain AUZEMERY

Signature numérique de Alain AUZEMERY
Date : 2026.06.12 16:43:16 +02'00'

REÇU EN PREFECTURE
le 12/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258700251-20260609-2026_40-DE